Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 10 (1898)
Heft: 10

Rubrik: Variété

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VARIÉTÉ

Le Charbonnier et le Photographe.

Un charbonnier de la rue Vaugirard, à Paris, M. X..., contractait, il y a quelques jours, une fluxion de poitrine et succombait à son domicile.

Le désespoir de la veuve fut d'autant plus grand que, par une fatalité inouïe, elle ne possédait aucun portrait du « cher défunt ».

Le conseil de famille s'assembla sans retard et, sur un avis formulé par quelques-uns de ses membres, le frère de M. X., établi charbonnier lui-même, se rendit chez un photographe de la rue de Rennes, et lui demanda le prix d'un portrait de la grandeur d'une carte-album exécuté à domicile.

— Il faudrait compter cinquante francs, répondit le praticien ; mais ce prix serait réduit de moitié si je n'avais pas à me déranger.

— Je vais revenir tout à l'heure, se hâta de répondre le frère de M. X., qui retourna rue de Vaugirard.

Chemin faisant, le charbonnier, un fils de l'Auvergne, réfléchit que vingt-cinq francs, s'ils sont bons à prendre, sont encore meilleurs à garder, et son plan fut bientôt élaboré.

Avec l'aide de la veuve éplorée, il revêtit bien vite le « cher défunt » de ses habits de fête, le plaça dans un sac à

charbon qu'il ficela solidement et le chargea sur son épaule.

La distance à franchir était courte, le charbonnier solide ; on arriva sans encombre à destination, aucun des passants ne soupçonna la nature du lugubre colis.

Mais en voyant émerger du sac la tête de son extraordinaire client, le photographe protesta énergiquement contre le procédé mis en œuvre et intima au porteur l'ordre de déguerpir sans retard, faute de quoi il enverrait prévenir les gardiens de la paix.

— Mais c'est vous qui m'avez dit tout à l'heure que ça coûterait vingt-cinq francs, se bornait à répondre avec un ineffable accent le charbonnier. Eh bien, voici l'argent !

On put à grand peine lui faire comprendre l'incorrection du mode de transport employé ; on y parvint enfin et, pour la seconde fois, le frère du défunt se décidait à reprendre le chemin de la rue de Vaugirard.

— Le pauvre ! murmurait-il, il n'aura pas sa photographie !

C'est ici que l'aventure se corse.

Entre temps, le médecin de l'état-civil, M. V..., s'était présenté au domicile du défunt.

— Veuillez, madame, dit-il à la veuve, me conduire à la chambre mortuaire, afin que je puisse examiner le corps et délivrer le permis d'inhumer.

— Oh ! il est bien inutile que vous vous donniez cette peine ; le « pauvre » est bien défunt et « ne dira rien ».

— Néanmoins, la formalité est indispensable, et...

— Oh ! je vous en prie, monsieur, n'insistez pas. D'ailleurs, il est « si vilain » depuis sa mort que vous ne pourriez le reconnaître !

La discussion aurait pu continuer longtemps de la sorte si la porte de la boutique ne s'était ouverte donnant passage au frère de M. X...

Mis au courant de ce qui se passait, il coupa les liens fermant le sac et on sortit le cadavre de l'infortuné charbonnier.

Tout d'abord, M. V... crut que la douleur avait troublé l'esprit des proches du défunt ; mais, au milieu des sanglots, il parvint à comprendre ce qui s'était passé.

Personne dans l'entourage de la veuve n'avait compris le sacrilège commis, et il lui fallut insister pour obtenir que le mort fût placé de décente façon sur un lit en attendant l'heure des obsèques.
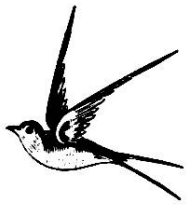
Elles ont eu lieu, et personne parmi les amis et les voisins suivant le convoi funèbre ne s'est douté des tribulations du corps du charbonnier, lequel, ô comble de la malchance ! n'a pas été photographié.